



PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES POUR LE PACS

**Dépôt des dossiers aux heures d'ouverture de la mairie
ou par voie postale au 5 rue Chapron 14120 Mondeville**

service.population@mondeville.fr ou 02 31 35 52 01

Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Mardi de 12h00 à 17h00 ; Jeudi de 8h30 à 17h00.

- Convention de Pacs (convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n°15726*02) ;
- Déclaration conjointe d'un Pacte Civil de Solidarité (PACS) et attestations sur l'honneur de non-parentalité, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n°15725*03) ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original+1 copie).

Pour tout renseignement complémentaire merci d'appeler le service population au numéro indiqué au-dessus.